016-241600303-20210913-CR_CC_13092021-AU Regu le 24/09/2021



République Française Département de la Charente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Séance du conseil communautaire du 13 septembre 2021 Compte-rendu

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à 18 heures, le Conseil
en exercice :	28	communautaire, dûment convoqué le 2 septembre dernier, s'est réuni en
Titulaires présents :	21	The state of the s
Suppléants :	0	séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Multifonctions,
Pouvoirs:	2	Les Bouchauds - à Saint-Cybardeaux, sous la présidence de Monsieur
Excusés:	7	Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents:

COURBILLAC: Excusés, DOUZAT: Excusé ECHALLAT: M. Alain BRIAND, GENAC-BIGNAC: M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, MARCILLAC-LANVILLE: Marie Annick ROY-PLANTEVIGNE, MAREUIL: Mme Claudine RODET, MONS: M. Patrick MESNARD, ROUILLAC: Mme Dominique MANCIA, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Elisabeth MASSON, M. Christian BERTON, Mme Nicole LANFRANCHI, SAINT-AMANT-DE-NOUERE: M. François-Xavier LABROUSSE, SAINT-CYBARDEAUX: M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, SAINT-GENIS-D'HIERSAC: M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Stéphanie ROTURIER, VAL-D'AUGE: M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, VAUX-ROUILLAC: M. Jean-Guy CHAUVET

Suppléants en situation délibérante :

<u>Pouvoirs</u>: M. Jean-Pierre VIDAL à Elisabeth MASSON, Marina GRAMMATICO à Franc PINAUD <u>Excusés</u>: M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, M. Wilfried FOURNIER, M. Pascal BURBAUD, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marina GRAMMATICO

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

016-241600303-20210913-CR_CC_13092021-AU Regu le 24/09/2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 juillet 2021 a été transmis par courriel le 19 juillet 2021. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
20/07/2021	COMMUNICATION	ACQUISITION DE POSTES	SIGNATURE DEVIS - PACETEL - D'UN
		TELEPHONIQUES	MONTANT DE 10 785,60€ TTC
28/07/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX -	AVENANT 1 - LOT 7 -RENAUPLATRE -
		CONSTRUCTION D'UNE MAISON	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES D'UN
		DE SANTE	MONTANT DE 584,28€ HT
30/07/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX -	LOT 2 - LEONARD - PENALITES POUR RETARD D'UN MONTANT DE 28 800€ TTC
		AMENAGEMENT DE LA FERME	
		DES BOUCHAUDS	
12/08/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX –	AVENANT 2 - LOT 3- CBMEC - TRAVAUX EN
		CONSTRUCTION D'UNE MAISON	MOINS-VALUE D'UN MONTANT DE -3
		DE SERVICES AU PUBLIC	784,24€ HT
09/09/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX	SIGNATURE DEVIS ENEDIS - DEMANDE DE
		CONSTRUCTION D'UNE MAISON	RACCORDEMENT D'UN MONTANT DE 28
		DE SANTE	418,84€ TTC
09/09/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE	SIGNATURE DEVIS SDEG - TRAVAUX DE
			GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS
			ELECTRONIQUES D'UN MONTANT DE 11
		DE SANTE	927,20€ TTC
09/09/2021	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX –	SIGNATURE DEVIS AJ-GRAFIK - PANNEAU
		CONSTRUCTION D'UNE MAISON	INAUGURATION - D'UN MONTANT DE 96€
		DE SERVICES AU PUBLIC	TTC
09/09/2021	MARCHE PUBLIC		AVENANT 3 - PROLONGATION DU DELAI
		MARCHE DE MAITRISE	D'EXECUTION DES PRESTATIONS DE
		D'ŒUVRE - AMENAGEMENT DE	MAITRISE D'OUVRAGE - AUGMENTATION DE
		LA FERME DES BOUCHAUDS	LA REMUNERATION - D'UN MONTANT DE
		T	7000€ HT

VI. Ordre du jour et délibérations prises

En préambule, l'architecte Poirier-Bordage intervient pour présenter le projet de réaménagement de La Ferme des Bouchauds, dernièrement réceptionné.

Intervention de la SAUR pour présenter les différents rapports : François SUBRENAT - chef de secteur et Serge DANIEL - directeur régional.

1. Présentation du rapport d'activités de la collectivité

016-241600303-20210913-CR_CC_13092021-AU

Regu le 24/09/2021

Le Président rappelle que le rapport d'activités a été envoyé par mail à l'ensemble des élus communautaires. Le Président s'assure que chacun l'avait bien reçu et en avait pris connaissance. Aucune question ni remarque n'est faite.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le rapport d'activités.

2. Ressources humaines : présentation du Rapport Social Unique

Le Rapport Social Unique a été également adressé par mail aux membres du conseil communautaire. Après une rapide présentation par Edouard Ganne, les élus valident le document.

3. Extension de MARTELL : procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Rouillac

Le Président rappelle que le groupe MARTELL & CO, pour faire face à son développement, a besoin de changer la destination d'une parcelle dont elle est propriétaire sur la commune de Rouillac. Cette parcelle, actuellement classée en zone Agricole « A », doit être reclassée en zone constructible « UX ». A cet effet, une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est nécessaire.

Après le rappel des faits et de la situation, le Conseil Communautaire autorise le Président de prescrire la procédure de mise en compatibilité et de fixer par un arrêté les objectifs du projet et les modalités de concertation.

4. CAUE : déploiement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine

Après avoir retracé l'AMI permettant de créer des plateformes d'accompagnement des ménages sur la rénovation énergétique de leur logement, et suite aux échanges entre les EPCI charentais et le CAUE, le Président propose la création d'un service public de la performance énergétique de l'habitat mutualisé porté par le CAUE de la Charente, à partir de 2022.

Le Président est autorisé à signer la convention correspondante.

5. Reprise de bail du multiple de Marcillac-Lanville

Marie-Annick Roy-Plantevigne informe que la gérante actuelle du multiple de Marcillac-Lanville a fait valoir son droit à la retraite. Un successeur a été trouvé, il s'agit de Madame Patricia LECLERC. La signature de vente du fond de commerce est prévue courant octobre.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le bail commercial. Le bail précisera que les deux premiers mois de loyers sont gratuits.

6. Convention précaire Logis de Rancogne

Le Président, appuyé par Bernard Salamand, informe qu'un repreneur de la partie équestre a été trouvé. Il s'agit de Pascal PARIS — gérant de sociétés d'ambulances à Paris et éleveur équin, installé à Fontclaireau. Une convention précaire d'un an a été signée afin de s'assurer de la viabilité du projet et des retombées pour le territoire.

016-241600303-20210913-CR_CC_13092021-AU Regu le 24/09/2021

7. Mesures d'aides aux entreprises

Bernard Salamand rappelle qu'en octobre 2020 une subvention de 5 000€ a été accordée à l'entreprise OSMOZ (restaurant le 203). Après réception des factures, il convient d'engager la dépense. Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder au versement de la subvention.

8. Ingénierie 3R: participation de la CdC du Rouillacais

Après avoir relayé les objectifs de l'AMI lancé par la Région afin de renforcer l'ingénierie locale en proposant de soutenir financièrement une ingénierie territoriale dédiée à « la relance, au rebond et à la résilience territoriale » pour les territoires labellisés « Territoires d'Industrie », il est indiqué que la Technopôle Eurekatech se propose de structurer cette ingénierie. Un soutien financier des quatre EPCI permettra de prendre en charge de restant à charge de la Technopôle, après déduction de la participation régionale.

Les membres du Conseil Communautaire approuve le plan de financement présenté et accepte le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 650€ au titre de l'année 2021 à la Technopôle Eurekatech.

9. Présentation du rapport d'activités de CALITOM

Les élus du Conseil Communautaire approuve le rapport d'activités de CALITOM.

10. Eau potable : contrat d'affermage – territoire Foussignac-Nouère – compte de gestion année 2020

Après présentation du compte de gestion établi par la SAUR, le Conseil Communautaire admet les irrécouvrables pour un montant de 427,54€.

11. Eau potable : contrat d'affermage – territoire Foussignac-Nouère – rapport du délégataire, année 2020

Conformément à l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire prend acte du rapport Annuel du Délégataire, la société SAUR, relatif à l'eau potable pour le territoire Foussignac-Nouère, pour l'exercice 2020.

12. Eau potable : contrat d'affermage – territoire Auge – compte de gestion, année 2020

Après présentation du compte de gestion établi par la SAUR, le Conseil Communautaire admet les irrécouvrables pour un montant de 14 708,85€.

13. Eau potable : contrat d'affermage – territoire Auge – rapport du délégataire, année 2020

Conformément à l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire prend acte du rapport Annuel du Délégataire, la société SAUR, relatif à l'eau potable pour le territoire Auge, pour l'exercice 2020.

016-241600303-20210913-CR_CC_13092021-AU Regu le 24/09/2021

14. Assainissement : contrat d'affermage - Rouillac - compte de gestion, année 2020

Après présentation du compte de gestion établi par la SAUR, le Conseil Communautaire admet les irrécouvrables pour un montant de 8 646,04€.

15. Assainissement : contrat d'affermage – Rouillac – rapport du délégataire, année 2020

Conformément à l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire prend acte du rapport Annuel du Délégataire, la société SAUR, relatif à l'assainissement collectif sur la commune de Rouillac, pour l'exercice 2020.

16. Assainissement collectif : contrat de prestation de services – compte de gestion, année 2020

Après présentation du compte de gestion établi par la SAUR, le Conseil Communautaire admet les irrécouvrables pour un montant de 4 840,83€.

17. Assainissement non collectif : contrat de prestation de services – compte de gestion, année 2020

Après présentation du compte de gestion établi par la SAUR détaillant l'état récapitulatif des redevances relatives à l'assainissement non collectif de la Commune de Communes du Rouillacais pour l'année 2020, les membres du Conseil Communautaire approuve la présentation du compte.

18. Décisions modificatives budgétaires

Des virements de crédits sont rendus nécessaires sur les budgets PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS et HABITAT de la Communauté de communes du Rouillacais.

Le Conseil Communautaire approuve et valide les modifications budgétaires.

19. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires – budget principal

En complément de la délibération n°008-18.01.2021 du 18 janvier 2021, il y a lieu de rajouter des bénéficiaires à ces indemnités, à savoir :

FILIERE ET CADRE D'EMPLOI	FONCTIONS OU EMPLOIS
ETAPS – Catégorie B	Maître-nageur sauveteur

Le Conseil communautaire accepte l'instauration des indemnités horaires pour travaux complémentaires pour les ETAPS catégorie B à compter du 1^e juin 2021.

20. Convention de services « recrutement / remplacement / renfort »

Après un rappel des missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique, et suite à la Loi de Transformation de la Fonction Publique, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1^e janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Elle remplace les conventions « intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

016-241600303-20210913-CR_CC_13092021-AU Regu le 24/09/2021

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention. L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de service « recrutement / remplacement / renfort » avec le Centre de Gestion de la Charente.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 11 octobre 18h00, à Rouillac

Prochaine séance du bureau des maires :

Lundi 27 septembre 18h00, à Rouillac

VIII. Questions et informations diverses

- Inauguration de l'Espace France Services le 25 septembre 2021, à 10h30
- Participation à la Convention Nationale de l'ADCF, du 13 au 15 octobre 2021

A 20h le Président lève la séance.

C. VI GNAUD

President